

ACHERNA

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard – 42000 SAINT-ETIENNE
799 089 271 RCS SAINT-ETIENNE
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 12 JUIN 2025**

(...)

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 486 458,09 euros en totalité au compte « report à nouveau » qui après affectation présentera un solde débiteur de 11 125 471,97 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., l'Associée Unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

SIXIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités).

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et notamment à Madame Nabila LIEVRE et Madame Claire JOANNES, assistantes juridiques, toutes deux domiciliées professionnellement au 1, cours Antoine Guichard à Saint-Etienne (42000).

Décision adoptée par l'Associée Unique.

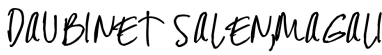
(...)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Représentée par Mme Magali DAUBINET-SALEN

DocuSigned by:

97ACB2EC199B4BB...

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

ACHERNA

Société par actions simplifiée

1 COURS ANTOINE GUICHARD 42000 SAINT ETIENNE

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Certifié conforme par la présidente

DocuSigned by:
DAUBINET SALENMAGALU
97ACB2EC199B4BB...

Sommaire

ETATS FINANCIERS..... 3

Compte de résultat..... 4

Bilan..... 5

NOTES AUX ETATS FINANCIERS..... 6

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques..... 7

NOTE 2. Règles et méthodes comptables..... 8

NOTE 3. Résultat financier..... 10

NOTE 4. Résultat exceptionnel..... 10

NOTE 5. Variation des provisions..... 11

NOTE 6. Impôt sur les bénéfices..... 12

NOTE 7. Immobilisations financières..... 13

NOTE 8. Créances..... 14

NOTE 9. Capitaux propres..... 15

NOTE 10. Provisions pour risques et charges..... 16

NOTE 11. Dettes..... 17

NOTE 12. Opérations avec les parties liées..... 18

NOTE 13. Engagements hors bilan..... 19

NOTE 13. Autres informations..... 20

NOTE 14. Evènements postérieurs à la clôture..... 21

NOTE 15. Liste des filiales et participations..... 22

ETATS FINANCIERS

ACHERNA

Compte de résultat			
En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets			
Autres produits			5 500
Total des produits d'exploitation			5 500
Achats et variations de stocks			
Autres achats et charges externes		7 779	7 787
Taxes			
Charges de personnel			
Dotations aux amortissements et provisions			
Autres charges			5 543
Total des charges d'exploitation		7 779	13 330
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 779	-7 830
RESULTAT FINANCIER	Note 3	1 169 474	1 019 449
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 161 695	1 011 619
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 4	-3 627 941	-5 300 209
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 6	20 212	1 452
RESULTAT NET		-2 486 458	-4 290 042

Certifié conforme par la présidente

DocuSigned by:
DAUBINET SALENMAGAU
97ACB2EC199B4BB...

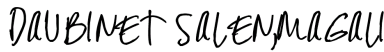
Bilan actif

		Exercice N		Exercice N-1
En €		Brut	Amort.	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	Note 7	4 066 679	4 066 679	
Actif immobilisé		4 066 679	4 066 679	
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients				
Autres créances	Note 8	23 542 740		23 542 740
Capital souscrit et appelé, non versé				22 381 398
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
Actif circulant		23 542 740		23 542 740
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
Total actif		27 609 419	4 066 679	23 542 740
				22 381 398

Bilan passif

		Exercice N	Exercice N-1
En €		Net	Net
Capitaux propres	Note 9	-11 124 372	-8 637 914
Autres fonds propres			
Provisions	Note 10	34 634 696	31 006 755
Dettes financières	Note 11		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs	Note 11	4 341	3 989
Dettes fiscales et sociales		326	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	Note 11	27 749	8 568
Produits constatés d'avance			
Dettes		32 416	12 557
Ecart de conversion passif			
Total passif		23 542 740	22 381 398

Certifié conforme par la présidente

DocuSigned by:

97ACB2EC199B4BB...

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ACHERNA

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

Acherna ("La société Acherna " ou Acherna est une filiale à 100% de Caino Participation France ("la société Casino Participation France""ou "Casino Patcipation France") sous contrôle de Casino Guichard-Perrachon ("La société", "le Groupe", le "groupe Casino" ou "Casino").

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société est une holding gérant un portefeuille de titres se rapportant à des sociétés d'exploitation de magasins.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2024.

1.2 Faits caractéristiques

Restructuration financière du groupe Casino et opérations sur le capital

Le 26 février 2024 le Tribunal de commerce de Paris a validé les plans de sauvegarde accélérée du Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales concernées (dont Casino finance), permettant la finalisation de sa restructuration financière le 27 mars 2024.

Cette opération a abouti à :

Réduction de 5,1 milliards d'euros de dette, via conversion partielle en actions ;

Apport de 1,2 milliard d'euros en capital par de nouveaux investisseurs et créanciers ;

Refinancement de 2,7 milliards d'euros, incluant un crédit revolving et un prêt à long terme ;

Réduction et regroupement du capital pour absorber les pertes et simplifier la structure ;

Prise de contrôle par France Retail Holdings, entité de Daniel Křetínský.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2024 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2022-01 du 11 mars 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation de l'évaluation des titres de participations.

Continuité d'exploitation

La société ACHERNA s'appuie sur le support financier du groupe Casino.

Dans le cadre de son Plan de Sauvegarde Accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024, le Groupe a restructuré l'ensemble de son endettement financier brut (hors dettes de loyers), ce qui s'est traduit par un désendettement de 5,1 milliards d'euros hors TSSDI.

Au 31 décembre 2024, la dette financière nette du Groupe s'élève à 1,2 milliard d'euros (hors dettes de loyers) et le Groupe dispose d'une liquidité de 1,5 milliard d'euros incluant une trésorerie disponible de 0,5 milliard d'euros et des lignes de crédit confirmées pour 1,0 milliard d'euros, dont le RCF réinstallé de Monoprix (711 millions d'euros non tiré).

Les comptes consolidés du Groupe Casino ont ainsi été établis en application du principe de continuité d'exploitation en tenant compte de ses prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Ces prévisions sur les 12 prochains mois intègrent notamment l'accès aux lignes de financement, dans le respect des conditions bancaires, à l'issue de la période de covenant holiday qui va jusqu'au 30 septembre 2025 (non inclus).

Dans ce contexte et sur la base de son analyse de la situation financière et de la liquidité prévisionnelle du Groupe sur les 12 prochains mois, les comptes de l'exercice clos ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Cette décision repose sur l'hypothèse que le Groupe continuera à remplir les conditions nécessaires à la poursuite de son activité et disposera des ressources financières suffisantes pour maintenir son soutien à la société ACHERNA, permettant ainsi à cette dernière de poursuivre son exploitation dans des conditions normales.

NOTE 3. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En €	2024	2023
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	1 169 851	1 019 761
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-377	-312
Autres charges d'intérêts		
Autres produits d'intérêts		
Dotations nettes des reprises sur titres		
TOTAL	1 169 474	1 019 449

NOTE 4. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2024	2023
Charges de restructuration		
Reprises dépréciations des immobilisations corporelles		
Amortissements dérogatoires nets des reprises		
Provisions pour risques et charges (1)	-3 627 941	-5 300 209
TOTAL	-3 627 941	-5 300 209

(1) Cf. détail figurant à la note 10

NOTE 5. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
En €									
Total provisions pour risques et charges (1)	31 006 755			34 634 696				31 006 755	34 634 696
Dépréciation titres de participation	4 066 679								4 066 679
Total provisions dépréciation actif immobilisé	4 066 679	0	0	0	0	0	0	0	4 066 679
TOTAL GENERAL	35 073 434	0	0	34 634 696	0	0	0	31 006 755	38 701 375

(1) Cf. détail à la note 10

NOTE 6. Impôt sur les bénéfices

6.1 Répartition de l'impôt

La société ACHERNA fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société ACHERNA comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2024 est de 14 945 210 €.

6.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 3 859 600 €.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 7. Immobilisations financières

Principes comptables

**Coût d'entrée des immobilisations financières*

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

**Dépréciation des immobilisations financières*

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	4 066 679				4 066 679
Prêts et autres immobilisations fin.	0				0
TOTAL	4 066 679	0	0	0	4 066 679

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières est traitée en note 5.

NOTE 8. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du Groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du Groupe Casino) et les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En €	2024	2023
Clients (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
Créances fiscales et sociales (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
Groupes et associés (1)	23 542 740	22 381 398
Dépréciations		
VALEURS NETTES	23 542 740	22 381 398
Autres actifs circulants (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
TOTAL	23 542 740	22 381 398

(1) L'ensemble du total des valeurs brutes de l'actif circulant est à moins d'un an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 6.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des comptes sociétés apparentées pour 1 169 474 €.

NOTE 9. Capitaux propres

9.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	1 000				1 000
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	100				100
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-4 348 972		-4 290 042		-8 639 014
Résultat de l'exercice	-4 290 042	-2 486 458	4 290 042		-2 486 458
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	-8 637 914	-2 486 458	0	0	-11 124 372

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28/06/2024, les pertes de l'année précédente s'élevant à 4 290 042 € ont été affectées en report à nouveau.

9.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 1 000 actions au nominal de 1 € détenues par Casino Participations France.

NOTE 10. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Etat des provisions pour risques et charges

En €	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions				
Autres provisions pour risques et charges	31 006 755	34 634 696	31 006 755	34 634 696
TOTAL	31 006 755	34 634 696	31 006 755	34 634 696

Dont d'exploitation

Dont financières

Dont exceptionnelles34 634 69631 006 755

Les autres provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour situations nettes négatives des filiales pour 34 634 696 €, impact en résultat exceptionnel :

Titres	Provision 2024
Dicayron	11 041 511
Karbau	4 180 683
Tombac	17 521 310
Carvi	1 891 192
TOTAL	34 634 696

NOTE 11. Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et concours bancaires	0	0
Dettes financières diverses	0	0
	0	0
Fournisseurs	4 341	3 989
Dettes fiscales et sociales	326	
Dettes sur immobilisations	0	0
Groupes et associés	27 749	8 568
Autres dettes	0	0
	32 416	12 557
TOTAL	32 416	12 557

L'ensemble des dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Comptes sociétés apparentées pour 377 €,
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 1 851€,

NOTE 12. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 13. Engagements hors bilan

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu plusieurs accords de financement structurant les relations entre ses principaux prêteurs et entités emprunteuses. La société Acherna est concernée par l'accord suivant :

- Contrats de subordination - « Intercreditor Agreements » : Deux accords de subordination de droit français, rédigés en langue anglaise, ont été conclus entre plusieurs entités du Groupe en qualité de débiteurs initiaux (CGP, Monoprix, Distribution Casino France, Ségisor) et les prêteurs intragroupes initiaux. Ces contrats fixent la hiérarchie des créanciers et précisent les modalités de subordination des créances intragroupe par rapport aux facilités senior et super senior, sous la supervision de Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés.

NOTE 14. Autres informations

14.1 Rémunération des organes de direction"

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société Acherna.

14.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

14 .3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 15. Evènements postérieurs à la clôture

La société ACHERNA n'a aucun évènement postérieur à la clôture.

NOTE 16. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En €

Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette

RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL

FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)							
CARVI	SAINT-ETIENNE	817 381 379	1 000	-2 261 888	100	4 063 709	0
DICAYRON	SAINT-ETIENNE	803 219 112	1 000	-9 741 563	99	990	0
KARBAU	SAINT-ETIENNE	803 218 858	1 000	-3 572 795	99	990	0
TOMBAC	SAINT-ETIENNE	803 219 252	1 000	-15 888 364	99	990	0

En monnaie euro - suite et fin du tableau - En €

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
---------	---	---	---	------------------------------------	---	------------------

RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL

FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)						
CARVI	1 103 351	0	0	369 697	0	
DICAYRON	0	0	1 447 945	-1 428 624	0	
KARBAU	0	0	581 982	-660 927	0	
TOMBAC	0	0	1 741 685	-1 825 786	0	

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)

ACHERNA

Société par actions simplifiée

1, cours Antoine Guichard
42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2024

ACHERNA

Société par actions simplifiée

1, cours Antoine Guichard
42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société ACHERNA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACHERNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l’associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 6 juin 2025

Le commissaire aux comptes,

Deloitte & Associés



Josselin VERNAY

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

		Exercice N		Exercice N-1	
En €		Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	Note 7	4 066 679	4 066 679		
Actif immobilisé		4 066 679	4 066 679		
Stocks					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients					
Autres créances	Note 8	23 542 740		23 542 740	22 381 398
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance					
Actif circulant		23 542 740		23 542 740	22 381 398
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Prime de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
Total actif		27 609 419	4 066 679	23 542 740	22 381 398

Bilan passif

		Exercice N	Exercice N-1
En €		Net	Net
Capitaux propres	Note 9	-11 124 372	-8 637 914
Autres fonds propres			
Provisions	Note 10	34 634 696	31 006 755
Dettes financières	Note 11		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs	Note 11	4 341	3 989
Dettes fiscales et sociales		326	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	Note 11	27 749	8 568
Produits constatés d'avance			
Dettes		32 416	12 557
Ecarts de conversion passif			
Total passif		23 542 740	22 381 398

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets			
Autres produits			5 500
Total des produits d'exploitation			5 500
Achats et variations de stocks			
Autres achats et charges externes		7 779	7 787
Taxes			
Charges de personnel			
Dotations aux amortissements et provisions			
Autres charges			5 543
Total des charges d'exploitation		7 779	13 330
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 779	-7 830
RESULTAT FINANCIER	Note 3	1 169 474	1 019 449
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 161 695	1 011 619
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 4	-3 627 941	-5 300 209
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 6	20 212	1 452
RESULTAT NET		-2 486 458	-4 290 042

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

Acherna ("La société Acherna " ou Acherna est une filiale à 100% de Caino Participation France ("la société Casino Participation France""ou "Casino Patcipation France") sous contrôle de Casino Guichard-Perrachon ("La société", "le Groupe", le "groupe Casino" ou "Casino").

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société est une holding gérant un portefeuille de titres se rapportant à des sociétés d'exploitation de magasins.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2024.

1.2 Faits caractéristiques

Restructuration financière du groupe Casino et opérations sur le capital

Le 26 février 2024 le Tribunal de commerce de Paris a validé les plans de sauvegarde accélérée du Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales concernées (dont Casino finance), permettant la finalisation de sa restructuration financière le 27 mars 2024.

Cette opération a abouti à :

Réduction de 5,1 milliards d'euros de dette, via conversion partielle en actions ;

Apport de 1,2 milliard d'euros en capital par de nouveaux investisseurs et créanciers ;

Refinancement de 2,7 milliards d'euros, incluant un crédit revolving et un prêt à long terme ;

Réduction et regroupement du capital pour absorber les pertes et simplifier la structure ;

Prise de contrôle par France Retail Holdings, entité de Daniel Křetínský.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2024 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2022-01 du 11 mars 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation de l'évaluation des titres de participations.

Continuité d'exploitation

La société ACHERNA s'appuie sur le support financier du groupe Casino.

Dans le cadre de son Plan de Sauvegarde Accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024, le Groupe a restructuré l'ensemble de son endettement financier brut (hors dettes de loyers), ce qui s'est traduit par un désendettement de 5,1 milliards d'euros hors TSSDI.

Au 31 décembre 2024, la dette financière nette du Groupe s'élève à 1,2 milliard d'euros (hors dettes de loyers) et le Groupe dispose d'une liquidité de 1,5 milliard d'euros incluant une trésorerie disponible de 0,5 milliard d'euros et des lignes de crédit confirmées pour 1,0 milliard d'euros, dont le RCF réinstallé de Monoprix (711 millions d'euros non tiré).

Les comptes consolidés du Groupe Casino ont ainsi été établis en application du principe de continuité d'exploitation en tenant compte de ses prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Ces prévisions sur les 12 prochains mois intègrent notamment l'accès aux lignes de financement, dans le respect des conditions bancaires, à l'issue de la période de covenant holiday qui va jusqu'au 30 septembre 2025 (non inclus).

Dans ce contexte et sur la base de son analyse de la situation financière et de la liquidité prévisionnelle du Groupe sur les 12 prochains mois, les comptes de l'exercice clos ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Cette décision repose sur l'hypothèse que le Groupe continuera à remplir les conditions nécessaires à la poursuite de son activité et disposera des ressources financières suffisantes pour maintenir son soutien à la société ACHERNA, permettant ainsi à cette dernière de poursuivre son exploitation dans des conditions normales.

NOTE 3. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En €	2024	2023
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	1 169 851	1 019 761
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-377	-312
Autres charges d'intérêts		
Autres produits d'intérêts		
Dotations nettes des reprises sur titres		
TOTAL	1 169 474	1 019 449

NOTE 4. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2024	2023
Charges de restructuration		
Reprises dépréciations des immobilisations corporelles		
Amortissements dérogatoires nets des reprises		
Provisions pour risques et charges (1)	-3 627 941	-5 300 209
TOTAL	-3 627 941	-5 300 209

(1) Cf. détail figurant à la note 10

NOTE 5. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
En €									
Total provisions pour risques et charges (1)	31 006 755			34 634 696				31 006 755	34 634 696
Dépréciation titres de participation	4 066 679								4 066 679
Total provisions dépréciation actif immobilisé	4 066 679	0	0	0	0	0	0	0	4 066 679
TOTAL GENERAL	35 073 434	0	0	34 634 696	0	0	0	31 006 755	38 701 375

(1) Cf. détail à la note 10

NOTE 6. Impôt sur les bénéfices

6.1 Répartition de l'impôt

La société ACHERNA fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société ACHERNA comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2024 est de 14 945 210 €.

6.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 3 859 600 €.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 7. Immobilisations financières

Principes comptables

*Coût d'entrée des immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

*Dépréciation des immobilisations financières

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

ur

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	4 066 679				4 066 679
Prêts et autres immobilisations fin.	0				0
TOTAL	4 066 679	0	0	0	4 066 679

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières est traitée en note 5.

NOTE 8. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du Groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du Groupe Casino) et les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En €	2024	2023
Clients (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
Créances fiscales et sociales (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
Groupes et associés (1)	23 542 740	22 381 398
Dépréciations		
VALEURS NETTES	23 542 740	22 381 398
Autres actifs circulants (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
TOTAL	23 542 740	22 381 398

(1) L'ensemble du total des valeurs brutes de l'actif circulant est à moins d'un an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 6.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des comptes sociétés apparentées pour 1 169 474 €.

NOTE 9. Capitaux propres

9.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	1 000				1 000
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	100				100
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-4 348 972		-4 290 042		-8 639 014
Résultat de l'exercice	-4 290 042	-2 486 458	4 290 042		-2 486 458
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	-8 637 914	-2 486 458	0	0	-11 124 372

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28/06/2024, les pertes de l'année précédente s'élevant à 4 290 042 € ont été affectées en report à nouveau.

9.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 1 000 actions au nominal de 1 € détenues par Casino Participations France.

NOTE 10. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Etat des provisions pour risques et charges

<i>En €</i>	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions				
Autres provisions pour risques et charges	31 006 755	34 634 696	31 006 755	34 634 696
TOTAL	31 006 755	34 634 696	31 006 755	34 634 696

Dont d'exploitation

Dont financières

Dont exceptionnelles

34 634 696 31 006 755

Les autres provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour situations nettes négatives des filiales pour 34 634 696 €, impact en résultat exceptionnel :

Titres	Provision 2024
Dicayron	11 041 511
Karbau	4 180 683
Tombac	17 521 310
Carvi	1 891 192
TOTAL	34 634 696

NOTE 11. Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et concours bancaires	0	0
Dettes financières diverses	0	0
	0	0
Fournisseurs	4 341	3 989
Dettes fiscales et sociales	326	
Dettes sur immobilisations	0	0
Groupes et associés	27 749	8 568
Autres dettes	0	0
	32 416	12 557
TOTAL	32 416	12 557

L'ensemble des dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Comptes sociétés apparentées pour 377 €,
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 1 851€,

NOTE 12. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 13. Engagements hors bilan

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu plusieurs accords de financement structurant les relations entre ses principaux prêteurs et entités emprunteuses. La société Acherna est concernée par l'accord suivant :

- Contrats de subordination - « Intercreditor Agreements » : Deux accords de subordination de droit français, rédigés en langue anglaise, ont été conclus entre plusieurs entités du Groupe en qualité de débiteurs initiaux (CGP, Monoprix, Distribution Casino France, Ségisor) et les prêteurs intragroupes initiaux. Ces contrats fixent la hiérarchie des créanciers et précisent les modalités de subordination des créances intragroupe par rapport aux facilités senior et super senior, sous la supervision de Kroll Trustee Services Limited en tant qu'agent des sûretés.

NOTE 14. Autres informations

14.1 Rémunération des organes de direction"

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société Acherna.

14.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

14 .3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 15. Evènements postérieurs à la clôture

La société ACHERNA n'a aucun évènement postérieur à la clôture.

NOTE 16. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En €

Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette

RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL

FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)

CARVI	SAINT-ETIENNE	817 381 379	1 000	-2 261 888	100	4 063 709	0
DICAYRON	SAINT-ETIENNE	803 219 112	1 000	-9 741 563	99	990	0
KARBAU	SAINT-ETIENNE	803 218 858	1 000	-3 572 795	99	990	0
TOMBAC	SAINT-ETIENNE	803 219 252	1 000	-15 888 364	99	990	0

En monnaie euro - suite et fin du tableau - En €

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
---------	---	---	---	------------------------------------	---	------------------

RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL

FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)

CARVI	1 103 351	0	0	369 697	0
DICAYRON	0	0	1 447 945	-1 428 624	0
KARBAU	0	0	581 982	-660 927	0
TOMBAC	0	0	1 741 685	-1 825 786	0

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)